

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Attribution de subventions aux associations

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	24
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	25

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme RIGOLET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Annelise MARTIN



Les membres de la Commission Développement Culturel, réunis le 7 novembre 2024, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subventions de fonctionnement 2024 :

Associations	Montant
Groupe Paléontologique et Minéralogique	200 €
Folk Pour Tous	200 €
Bridge Club Champagnolais	200 €
Esquisse et Peinture	200 €
Société d'Histoire Naturelle	200 €
1 2 3 Soleil	200 €
Chorale les Voix Amies	250 €
La Tarentelle	250 € + 10 x 20 € (moins de 16 ans) = 450 €
Harmonie Municipale	5 200 €

- Subventions exceptionnelles :

Associations	Montant
Folk Pour Tous	175 €
La Tarentelle	330 €

(La Tarentelle = 50% du coût de la formation d'un chef de chœur, hors hébergement et transport)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution de ces subventions et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Subvention à l'association Champagnole Jura Basket :
versement d'une avance

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	23
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	23

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme MARTIN ; Mme RIGOULET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRETARE DE SEANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Arielle BAILLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



La commission des Affaires Sportives s'est réunie le 4 novembre 2024 afin d'étudier la demande d'acompte formulée par le club Champagnole Jura Basket, concernant la subvention 2025.

Le club a fortement augmenté ses effectifs et donc le nombre d'équipes; l'équipe phare, à savoir l'équipe seniors féminines, évolue en Nationale 3. Cela génère des déplacements importants et une augmentation du budget de fonctionnement du club.

Les principales rentrées d'argent sont prévues au premier semestre 2024 (sponsors, manifestations...) alors que des frais importants surviennent en première partie de saison. La subvention de la ville de Champagnole, liée au niveau du club, est prévue à hauteur de 27 500 € pour l'année 2025, conformément à la convention d'objectifs et de moyens établie l'an dernier pour 3 ans.

Afin de pallier aux besoins dans cette période de transition de l'automne 2024, il est proposé d'octroyer au club dès à présent un acompte de 15 000 €. Le solde sera versé début 2025. La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution d'un acompte de subvention de 15 000 € au club Champagnole Jura Basket, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Attribution de subvention pour la Ronde du Jura

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-101-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 23
" " ayant donné pouvoir : 01
" " votants : 24

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme MARTIN ; Mme RIGOULET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Arielle BAILLY

Champagnole accueillera les 3, 4 et 5 janvier 2025 la course automobile « La Ronde du Jura ». Comme lors des dernières éditions, la base logistique et le point de départ de cet événement sportif seront situés au centre-ville, sur le secteur Rue de l'Égalité/Oppidum.

Le parc assistance est prévu sur le site du crassier.

L'épreuve est organisée conjointement par l'« ASA Jura » (affiliée à la FFSA) pour la partie administrative et par l'association « Autosport des Neiges » pour l'organisation technique. Environ 120 voitures devraient participer à la course.

Pour cette 55^{ème} édition, il est proposé d'allouer une subvention de 4 500 euros.

Les membres de la commission Affaires Sportives ont donné un avis favorable lors de leur réunion du 4 novembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 500 euros à « Autosport des Neiges » pour l'organisation de la Ronde du Jura 2025, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

VILLE DE CHAMPAGNOLE – 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Demande de subventions DETR

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	24
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	25

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme RIGOLET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL
 Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 039-213900970-20241119-2024-SG-DE-102-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 20/11/2024
 Publication : 20/11/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation



La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est attribuée par l'État aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le Ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Considérant les règles de gestion pour l'année 2025, seuls 3 dossiers peuvent être déposés par porteur, ces dossiers devant être priorisés pour être programmés.

Il est donc proposé de présenter les projets suivants :

Priorité	Intitulé du projet	Montant du projet	Subvention DETR sollicitée	Taux de subvention
1	Travaux préalables à l'installation de panneaux photovoltaïques aux ateliers municipaux	224 415,89 €	67 324,77 €	30%
2	Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la rue Leclerc	220 565,00 €	66 169,50 €	30%
3	Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des rues Foch et Berthod	206 221,10 €	41 244,22 €	20%
	TOTAL	651 201,99 €	174 738,49 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver ces opérations et leur plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions énoncées au titre de la DETR 2025 auprès de l'État,
- de s'engager à prendre en auto-financement la part restante (dont son éventuelle majoration)
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.



Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Lotissement Sur Valières : vente de terrain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 24
" " ayant donné pouvoir : 01
" " votants : 25



Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme RIGOLET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante au lotissement Sur Valières, selon le prix fixé précédemment par délibération, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreur	Prix HT m ²	Prix TTC
49	801 m ²	SCI FIONA représentée par M. SCHNEIDER Ludovic	30.00 €	27 455.52 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et autorise le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Convention de servitude avec ENEDIS

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique du réseau électrique, les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autorisation de passage d'une canalisation souterraine basse tension pour l'extension du réseau électrique le long de la Place Charles de Gaulle – 3 septembre et de l'avenue de la République (parcelle AB n° 491).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'établissement de cette convention de servitudes avec ENEDIS, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Guy SAILLARD

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Convention de servitude avec ENEDIS

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Le raccordement du parc photovoltaïque de l'aérodrome à Crotenay nécessite la pose d'un câble souterrain HTA sur la parcelle U n° 566, propriété de la commune de Champagnole et située lieu-dit « Les Iles du Frêne » à Ardon.

Lors de la précédente séance en date du 24 septembre 2024, le Conseil municipal avait décidé de surseoir à statuer sur ce sujet. À présent, après complément d'informations et considérant le désaccord de la commune de Crotenay sur le projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas approuver l'établissement de la servitude sur la parcelle communale susvisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Rapports annuels 2023 du service Assainissement

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La compétence Assainissement est exercée par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Conformément à la réglementation, les rapports annuels élaborés par l'établissement public de coopération intercommunale et par le délégataire doivent être présentés au Conseil Municipal.

Les documents complets concernant l'exercice 2023 ont été établis. Il s'agit :

- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif
- du rapport annuel de Suez, entreprise délégataire.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Avenants aux conventions d'objectifs
et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal GRENIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délibération en date du 23 mai 2023, faisant suite à de précédentes délibérations de décembre 2020 et décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les conventions d'objectifs et de financement avec la C.A.F. du Jura concernant les A.L.S.H., Accueil de loisirs sans hébergement.

La C.A.F. a transmis récemment des avenants aux conventions relatives à :

- A.L.S.H. « Accueil Adolescents »
- A.L.S.H. Périscolaire
- A.L.S.H. Extrascolaire

Il s'agit, en complément des financements déjà en place d'intégrer :

- le complément inclusif A.L.S.H., permettant de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap
- le développement d'activités via le bonus territoire C.T.G. pour les heures d'accueil nouvelles allant au-delà des heures existantes déjà contractualisées

- la prise en compte du temps de repas dans la pause méridienne
- le plan mercredi dans le bonus territoire C.T.G.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces différents avenants et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Le Maire

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Attribution de subventions aux associations

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 25
" " ayant donné pouvoir : 01
" " votants : 26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Ghislaine BENOIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 5 novembre 2024, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers (bilan financier et budget prévisionnel) et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Montant
Croix Rouge	750 €
Amicale pour le Don de Sang	700 €
Secours Catholique	500 €
C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	600 €
Tous pour les Droits Humains Fondamentaux	200 €
Covoit Job	500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le versement de ces subventions et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

VILLE DE CHAMPAIGNOLE – 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
039-213900970-20241119-2024-SG-DE-109-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.) comprenant :

Les engagements pluriannuels envisagés avec la prévision des dépenses et des recettes.

La fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux.



Le contexte économique avec les orientations du projet de loi de finances et les dotations d'État.

La gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune.

L'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le document ci-annexé (R.O.B.) constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la ville. Il a été examiné par la Commission des Finances en date du 7 novembre dernier. Il a été présenté en séance et a fait ensuite l'objet d'échanges.

Le Conseil municipal a pris acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2025 mais aussi de l'existence du R.O.B. sur la base duquel s'est tenu le débat.

 Le Maire

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-109-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Budget 2024 : Décisions modificatives n° 02-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26



Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Il est nécessaire d'établir 4 décisions modificatives dans les budgets primitifs 2024 : budget général et budgets annexes eau potable, régie municipale de production d'électricité et restaurant municipal.

Les documents détaillés sont ci-annexés.

La commission des Finances réunie le 7 novembre dernier a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions modificatives n° 2/2024 du budget général et des budgets annexes ci-avant désignés.

BUDGET GENERAL

RAPPORT 2024-11-11

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2024

OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS

feuille 1/4

Ministère de l'Intérieur
2024-11-11-2024-SG-DE-110-DE
exécutoire
le préfet : 20/11/2024
compétente par délégation

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
20	2041512	021	Fonds de concours CCCNJ (travaux écoles)	26 086	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	583 577
20	2031	752	Audit énergétique 8 bat	-34 694	10	10222	020	FACTVA sur les dépenses d'investissement	21 390 6 536
21	2138	026	Remplacement d'un rideau métallique gendarmerie	3 156	13	1321	752	Sub ETAT réalisation de 8 audit énergétiques	53 334
21	2138	020	Renovation toiture garage stade L Lagrange	6 000	13	13461	845	Sub DETR pour l'aménagt de l'ave du Mal Leduc	940 711/2024
21	21538	12	Remplact de 2 poteaux d'incendie Cassin/Progin	10 600	13	13461	10	Sub DETR installation de caméras de vidéoprotection	1 500 000
21	2158	317	Remplacement de la porte ascenseur OPPIDUM	8 500	13	13461	511	Sub DETR plantation d'arbres divers sites	-7 500
21	2158	020	Achat de matériel (perforateur +batterie) ateliers	1 444	13	13461	321	Sub DETR aménagt des vestiaires de la salle de jeu	-39 405
21	21568	12	Extincteur club house du foot	278	13	13461	322	Sub DETR installation de tribunes stade des Louataux	-47 500
21	21828	845	Remplacement d'un véhicule voirie	21 000	13	13461	752	Sub DETR remplacement éclairage public en LED	-6 250
21	21841	212	Chaises, tableaux, armoires école Reeves/Ferry	5 287	13	13461	752	Sub DETR remplt éclairage intérieur en LED	-2 500
21	2188	212	Achat de trois aspirateurs école Ferry	822	13	13461	01	Sub DETR SPL chauffage bois	-8 000
21	2188	331	Achat d'un aspirateur centre aéré	321	13	1322	845	Subvention Région mise en accessibilité abris bus	50 000
21	2188	720	Achat de 2 kits de désinsectisation (guêpes/frelons)	4 061	13	1322	322	Subvention Région installation de tribunes	21 100
21	2188	020	Remplacement d'un lave linge (ateliers municipaux)	408	13	1323	845	Subvention Département halle en bois	196 144
21	2188	020	Remplacement d'un téléphone portable (ateliers)	220	16	1641	01	Emprunt nouveau	-500 000
21	2188	211	Remplacement d'un lave linge (école du boulevard)	1 258					
21	2188	211	Rideau occultant salle de repos valentenouze	730					
21	2188	317	Remplacement d'un téléphone portable (Oppidum)	220					
21	2188	317	Modernisation vidéo et sonorisation de l'Oppidum	7 767					
21	2188	311	Achat d'une sono local répétition école de musique	1 494					
041	2138	01	Comptabilisation opération d'ordre budgétaire	270 000	041	10251	01	Comptabilisation opération d'ordre budgétaire	270 000
			TOTAL	334 958				TOTAL	334 958

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
023	023	01	Virement à la section d'investissement	583 577	70	7022	76	Coupes de bois	86 494
014	7392221	01	FPIC	-12 000	70	7088	020	Autre produits d'activités annexes (vente de livres)	2 823
011	60633	845	fourniture de voirie	-28 000	70	70841	020	Remboursement charges de personnel budget eau	15 324
011	611	020	frais de bucheronnage	22 000	70	7066	4221	Encassement des repas scolaires	20 000
011	61524	020	travaux forestiers	12 000	73	73123	01	Taxe communale sur les droits de mutations	20 000
011	628721	4221	Reversement repas scolaires au budget restaurant	20 000	73	73141	01	Taxe sur la consommation finale d'électricité	-23 000
011	62878	020	Frais ONF sur ventes de bois groupées	15 000	74	741127	01	Dotation Nationale de Péréquation (DGF)	89 168
011	63512	020	Taxes foncières	15 000	74	741121	01	Dotation de Solidarité Rurale (DGR)	49 089
65	65888	01	Autres dépenses	-303 988	75	75888	020	Autres recettes (rembt quote part par acquéreurs)	15 000
					74	744	01	FACTVA sur les dépenses de fonctionnement	7 001
					77	773	020	Mandats annulés sur ex antérieurs (rft ONF et GAZ)	41 690
			TOTAL	323 589				TOTAL	323 589

270 000	OPERATIONS D'ORDRE (équilibrées par des recettes)	270 000	OPERATIONS D'ORDRE (équilibrées par des dépenses)
857 357	NOUVELLES RECETTES D'INVESTISSEMENT	99 652	NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
346 589	NOUVELLES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	667 577	NOUVELLES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
-815 399	RECETTES EN MOINS (dont 500 000 € d'emprunt en moins)	-378 682	DEPENSES EN MOINS
658 547	TOTAL	658 547	TOTAL



BUDGET EAU
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
23	2315	Travaux sur le réseau d'eau potable	-15 324	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-15 324
			-15 324	TOTAL			-15 324,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	6215	Remboursement des frais de personnel	15 324				
023	023	Virement à la section d'investissement	-15 324				
TOTAL			0	TOTAL			0

Commentaires

Virement de crédit pour financer le remboursement des frais du personnel municipal au budget principal



RAPPORT N°2024-11-11

**BUDGET RESTAURANT
 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT				Feuillelet n° 4/4	
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
				0,00					0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT				TOTAL	
011	60623	281	Alimentation	21 000	70	7066	281	Encaissement des repas sociaux	6 000
					70	706888	281	Encaissement des autres repas (self)	15 000
			TOTAL	21 000				TOTAL	21 000

Commentaires

Ouverture de crédits pour compléter les prévisions pour l'achat de produits d'alimentation,

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau
et vote du tarif de la contre-valeur

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure, à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

La commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

La commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, sera redevable envers l'Agence de l'Eau d'un montant égal au produit :

- 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable,
- 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'Eau
- 3°) du coefficient de modulation ;

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fixé un tarif de 0,05 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 ;

Le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,8 ;

Le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'eau potable et d'assainissement, de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, est établi à hauteur de 3 €/m³ ;

La contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, le montant de cette contre-valeur ne pouvant pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité ;

Il appartient à VEOLIA, délégataire du service de distribution d'eau potable, de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et au mandat d'encaissement conclu avec le délégataire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-12-3 ;

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L. 213-10-1 et suivants et D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13.

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable et d'assainissement passé entre la commune et VEOLIA entré en vigueur le 01/04/2021 et notamment son article 45 sur le recouvrement et le reversement de la part collectivité.

Vu la convention de mandat conclu sur le fondement de l'article L1611-7-1 du CGCT pour l'encaissement et le reversement de la part collectivité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à 0,0111 H.T. euros par mètre cube, le taux de TVA applicable étant celui de 5.5 % (la TVA encaissée sera reversée, selon les mêmes modalités que la redevance de performance encaissée, auprès du comptable public de la commune en tenant compte de ce taux réduit).

Le montant de cette contre-valeur sera déterminé, pour les années suivantes, en appliquant le tarif fixé par l'Agence de l'Eau RMC multiplié par le coefficient de modulation global estimé.



Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Ouverture des commerces le dimanche en 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Nombre de Conseillers en exercice

: 29

" " présents

: 25

" " ayant donné pouvoir

: 01

" " votants

: 26



Pour l'autorité compétente par délégation

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

La Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir. Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du code du travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Depuis 2016, la loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire » où une autorisation d'ouverture peut être délivrée.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du Maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la communauté de communes), qui doit rendre un avis conforme.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, la ville de Champagnole propose les dates d'ouverture dominicale suivantes pour l'année 2025 :

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé :

12 octobre, 19 octobre, 26 octobre, 2 novembre, 9 novembre, 16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale :

16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre 2025.

Catégorie des autres commerces de détail spécialisés :

6 avril, 13 avril, 2 novembre, 9 novembre, 16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Catégorie des commerces de détail Beauté-Parfumerie

9 février, 25 mai, 15 juin, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre 2025.

Catégorie des commerces de détail spécialisé

12 janvier, 19 janvier, 9 février, 18 mai, 25 mai, 15 juin, 29 juin, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre 2025.

Catégorie fleurs, graines, animaux de compagnie et aliments

30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, et 28 décembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces dates d'ouvertures dominicales des commerces en 2025 et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Guy SAILLARD

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a été établi conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il doit également faire l'objet d'une présentation dans les conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation réalisée en séance de ce rapport annuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD

Séance du 19 novembre 2024

Nature de l'affaire :

Subvention à l'association Jouef 39

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	26

Date de la convocation : 13 novembre 2024

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain CUSENIER

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

L'association Jouef 39 va organiser les 28 et 29 décembre 2024 à l'Oppidum le 4^{ème} salon du modélisme Jouefissimo, après le succès des précédentes éditions qui ont eu lieu en 2019, en 2022 et en avril 2023.

L'événement comportera notamment des expositions des premiers trains Jouef, la présentation de différentes maquettes et circuits, des animations.

L'association a sollicité plusieurs partenariats pour couvrir un budget prévisionnel de 8 300 € pour cette manifestation.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € par la ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Jouef 39 pour l'organisation du salon du modélisme Jouefissimo, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241119-2024-SG-DE-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD